



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

procédure pénale

Question écrite n° 50536

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le taux de classement pour infraction non juridiquement constituées en 2013.

Texte de la réponse

En 2013, le taux de classement pour infraction non juridiquement constituée a été de 11,3 % dans les affaires traitées. Ci-après le tableau des motifs pour l'année 2013 :

	2013 (SID)
Affaires classées sans suite pour cause d'absence d'infraction, d'infraction insuffisamment caractérisée ou motif juridique	492 267
dont absence d'infraction	141 681
dont infraction insuffisamment caractérisée	295 134
dont extinction de l'action publique/retrait de plainte	1 240
dont extinction de l'action publique/amnistie	78
dont extinction de l'action publique/transaction	4 517
dont autres cas d'extinction de l'action publique	39 099
dont immunité	670
dont irrégularité de la procédure	3 775
dont irresponsabilité de l'auteur	6 073
Taux de ces affaires classées sans suite pour cause d'absence d'infraction dans les affaires traitées	11,3 %
Source : Infocentre SID.	

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50536

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 15 juillet 2014

Question publiée au JO le : [25 février 2014](#), page 1732

Réponse publiée au JO le : [23 septembre 2014](#), page 8107